

DECISION
PORTANT COMPOSITION DE COMITE DE SELECTION AU TITRE DU RECRUTEMENT PAR CONTRAT DE DROIT PUBLIC A DUREE DETERMINEE ET INDETERMINEE D'AGENTS CONTRACTUELS ENSEIGNANTS RECRUTES POUR ASSURER DES FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE
Le Directeur général de l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers,

VU le code de l'éducation, notamment dans ses articles L. 711-9, L. 712-9, L. 951-2, L. 954-2 et L. 954-3-2° ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 modifiée relative aux libertés et responsabilités des universités, et notamment ses articles 19 et 50 ;

VU la délibération n°2017-24 du Conseil d'Administration de l'ENSAM du 1er juin 2017 fixant le cadre de gestion des agents contractuels enseignants recrutés pour assurer des fonctions d'enseignement et de recherche ;

VU le procès-verbal de délibération du Conseil d'Administration en formation restreinte de l'ENSAM dans sa séance du 4 mai 2021, portant avis favorable sur la composition structurelle du comité de sélection mis en place au titre de la campagne 2021 de recrutement des agents contractuels enseignants recrutés pour assurer des fonctions d'enseignement et de recherche ;

DECIDE :
Article 1 : Un comité de sélection chargé, dans une 1ère séance d'examiner les candidatures, puis dans une 2ème séance d'auditionner les candidats et de classer les candidatures, selon leurs mérites scientifiques, constitué pour se prononcer en qualité de jury souverain, est créé dans le cadre des opérations de recrutement à conduire sur l'emploi :

 ETABLISSEMENT : **ENSAM (0753237L) – Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers**

 NATURE : **ECC CAT 2 CDD 3 ans** N° D'EMPLOI : **13**

 PROFIL : **Conception– Section 60^{ème}**

 LOCALISATION : **CAMPUS DE LILLE – MSMP**

 - pour une prise de fonctions **au 1^{er} septembre 2021.**
Article 2 : Sont nommés membres du comité de sélection pour l'emploi désigné ci-dessus :

Membres internes				
	Nom	Prénom	Qualité	Discipline enseignée ou de recherche
1	EL MANSORI	Mohamed	PR	60
2	DEGOBERT	Philippe	MCF	63
3	BAUDOUIN	Cyrille	MCF	60
4	VERON	Philippe	PR	60
Membres Extérieurs				
	Nom	Prénom	Qualité	Discipline enseignée ou de recherche
1	PELLETIER	Hervé	PR	Mécanique
2	DJELAL-DANTEC (Mme)	Chafika	PR	Tribologie
3	RISBET VOITOT	Marion	MCF	60 - Mécanique matériaux
4	DE BARROS BOUCHET	Maria-Isabel	MCF	33 - Tribologie

Article 3 : La personnalité dont le nom suit est nommée président du comité de sélection créé pour l'emploi désigné ci-dessus :

M. Philippe VERON
Article 4 : Le Directeur Général Adjoint Ressources et Pilotage de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 mai 2021

Le Directeur général de
l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers
 Pour le Directeur Général
 et par délégation,
 Le Directeur des Ressources Humaines


 Jean-Christophe HIBON
Laurent CHAMPANEY
Cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du directeur général ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification.